

Arrêté du 24 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 28 août 2013 modifié portant désignation des membres du jury de l'examen d'accès au stage prévu à l'article R. 321-23 du code de commerce
NOR : JUSC1518101A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de commerce, notamment ses articles R. 321-23 à R. 321-25 ;

Vu l'arrêté du 28 août 2013 portant désignation des membres du jury de l'examen d'accès au stage prévu à l'article R. 321-23 du code de commerce modifié par l'arrêté du 25 juillet 2014 ;

Vu la proposition du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques en date du 23 juin 2015 ;

Vu la proposition du bureau du Conseil national des courtiers de marchandises assermentés en date du 24 juin 2015 ;

ARRÊTE

Article 1

La composition du jury de l'examen prévu à l'article R. 321-23 du code de commerce est modifiée ainsi qu'il suit :

1° Après le mot « Pontoise. », il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Mme Lucie DONIKIAN, courtier de marchandises assermenté. »

2° Après les mots « à la résidence de Paris. », il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« M. Philippe FOUCRET, courtier de marchandises assermenté. »

3° Après les mots « ESCP-EAP. », il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Mme Camille DISTEL, examinateur en chinois. »

4° Après les mots « allemand à l'Ecole du Louvre. », il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Mme Ina VALINTELYTE, examinateur en russe. »

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait, le 24 juillet 2015.

Pour la ministre et par délégation,
La directrice des affaires civiles et du sceau,

Carole CHAMPALAUNE